

Demande de rendez-vous pour contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif (AC) :

Identité et coordonnées du ou des propriétaire(s)	Nom(s) : Adresse : Téléphone : Adresse mail :
Personne présente lors du contrôle	Nom et prénom : Lien avec le propriétaire : Téléphone :
Habitation concernée	Adresse complète du bien : Section cadastrale : Numéro de parcelle : N° de lot (si applicable) :

Rappel du règlement REAAM concernant les contrôles AC :

- Le diagnostic terrain est obligatoire lors des ventes. Aucune attestation ne sera délivrée sur simple demande.
- Il vise à s'assurer du bon raccordement des eaux usées au collecteur d'assainissement.
- Il vérifie la présence d'un regard en limite public/privé et la séparation eaux usées/eaux pluviales.
- Le technicien doit être accompagné à l'intérieur du logement pour effectuer les tests d'écoulement.
- Un point d'eau en service est nécessaire pour réaliser ces essais.
- Le contrôle est facturé selon les tarifs en vigueur définis par la Régie
- Délais usuels de traitement : 10 à 15 jours.
- Paiement par chèque ou virement bancaire.
- Le rapport est envoyé après règlement.
- En cas de non-conformité, le propriétaire dispose d'un an à compter de la date de signature du rapport de contrôle pour effectuer les travaux.
- Le rapport de contrôle est valable 1 an à compter de sa date de signature.